

« La Belle et la Bête » Règlement du concours d'écriture

Préambule

La Ville de Châlons-en-Champagne propose un concours d'écriture autour d'une nouvelle appartenant au genre littéraire du roman gothique : « *Ecrivez une nouvelle gothique au temps de l'époque du romantisme avec pour éléments : une héroïne, un personnage étrange et un lieu isolé* », qui se déroulera du 2 septembre 2024 jusqu'au 30 décembre 2024 et qui s'achèvera par une remise des prix, le 22 février 2025 à 15 h à l'auditorium de la médiathèque Georges Pompidou.

Article 1 – Présentation du concours

Il s'agit d'un exercice de création, prenant la forme d'un concours de nouvelles originales et inédites sur le thème gothique, afin de valoriser les nouveaux talents. Il est organisé par le réseau des médiathèques municipales de Châlons-en-Champagne.

Le concours comporte deux catégories distinctes :

- **Catégorie « Ado » (10-17 ans)**
- **Catégorie « Adulte » (à partir de 18 ans)**

Les participants devront écrire une nouvelle gothique. Le « roman gothique » désigne d'abord un genre apparu en Grande-Bretagne à la fin du XVIII^e siècle. Suscitant la peur voire l'horreur, il a une fonction morale.

Il se caractérise par la présence d'un certain nombre d'éléments de décor, de personnages mais aussi de situations stéréotypées et de procédés narratifs :

- Les personnages : le religieux (l'Inquisition), la femme persécutée, la femme fatale, le démon, la belle, la bête, l'ange, l'ange déchu, le maudit, le vampire, le bandit ...
- Les situations : le pacte infernal, l'incarcération et la torture, le suicide, le vampirisme, les secrets du passé venant hanter le présent...
- Les lieux : le château, les ténèbres, le cimetière, une ruine, une église, la nature, un endroit abandonné, une maison détruite...

Article 2 – Conditions du concours

Article 2.1 – Candidature

Pourra concourir toute personne physique née avant 2014. Les organisateurs et les personnes amenées à participer directement ou indirectement à l'organisation du concours ne peuvent pas participer.

Les candidats devront communiquer, en même temps que leur production écrite, les informations suivantes :

- nom, prénom
- date de naissance
- adresse postale
- téléphone
- adresse mail

Pour les candidats mineurs, il sera également demandé une autorisation écrite et signée par le représentant légal.

Par souci d'anonymat, les coordonnées demandées ne devront pas figurer dans la pièce jointe ou dans le récit, sous peine de voir la participation refusée.

Article 2.2 – Dépôt des œuvres

Les candidats pourront envoyer par mail à l'adresse concours-ecriture@chalonsenchampagne.fr ou déposer leur production dans le réseau des médiathèques de la Ville de Châlons-en-Champagne, à compter du 2 septembre 2024 et jusqu'au 30 décembre 2024 inclus.

Pour être recevable, votre nouvelle doit réunir plusieurs conditions obligatoires.

Concernant le fond :

Le texte doit être inédit, écrit en français et dactylographié.

Il doit respecter le genre et le thème imposé dans ce règlement.

Concernant la forme :

Le texte doit compter entre 600 et 3 000 mots et comporter un titre. Le nombre de mots doit figurer sur la nouvelle.

Un même candidat ne pourra pas présenter plusieurs textes.

Une nouvelle peut être écrite par plusieurs auteurs. Toutefois, un seul lot sera remis.

Les conditions énoncées ci-dessus sont obligatoires ; toute nouvelle ne les respectant pas sera disqualifiée.

Par ailleurs, pour une meilleure lisibilité, voici quelques recommandations :

- Des pages de format A4 (21 cm x 29.7 cm)
- Une police de caractère en Times new roman, taille 12
- Un fichier de format PDF

Article 3 – Calendrier et déroulement du concours

- Du **lundi 2 septembre 2024 jusqu'au lundi 30 décembre 2024 avant minuit** : réception des textes, les envois se feront par mail à l'adresse concours-ecriture@chalonsenchampagne.fr ou par dépôt à l'accueil d'une des 3 médiathèques :

- Médiathèque Georges Pompidou
68 rue Léon Bourgeois 51000 Châlons-en-Champagne
Tél : 03 26 26 94 26
Ouverte le mardi, jeudi et vendredi : 13 h – 18 h, mercredi et samedi : 10 h – 18 h,
Ouverture pendant les vacances d'été : 14 h-18 h

- Médiathèque Diderot
 11 rue du Groupe Libération Nord 51000 Châlons-en-Champagne
 Tél : 03 26 21 16 06
 Ouverte le mardi, jeudi et vendredi : 14 h – 18 h, mercredi : 10 h – 12 h et 14 h – 18 h,
 samedi : 10 h – 18 h
 Ouverture pendant les vacances d'été : 14 h-18 h

 - Médiathèque Gulliver
 1 rue du Docteur Calmette 51000 Châlons-en-Champagne
 Tél : 03 26 26 95 32
 Ouverte le mardi, jeudi et vendredi : 14 h – 18 h, mercredi : 10 h – 12 h et 14 h – 18 h,
 samedi : 10 h – 18 h
 Ouverture pendant les vacances d'été : 14 h-18 h
- Du **jeudi 2 janvier 2025 au samedi 8 février 2025**, le jury sélectionnera et contactera les trois auteurs choisis de chaque catégorie,
- Le **samedi 22 février 2025 de 15 h à 17 h** à l'auditorium de la médiathèque Georges Pompidou : lecture des trois nouvelles sélectionnées dans chaque catégorie, participation du public au classement final et remise des prix pour clôturer la soirée. Les participants et le public seront ensuite invités à un apéritif convivial.

Article 4 – Résultats et prix

Le comité, composé de bibliothécaires référents, se réunira après le 8 février 2025 et décidera des trois finalistes de chaque catégorie. A partir du mercredi 12 février 2025, les résultats des six finalistes seront communiqués auprès des candidats. Les finalistes seront contactés par le jury afin d'organiser la lecture publique du samedi 22 février 2025.

Les prix se décomposent de la manière suivante :

	Adultes	Ados
1^{er} prix	Un chèque cadeau d'une valeur de 50 euros	Un chèque cadeau d'une valeur de 50 euros
2^{ème} prix	Un chèque cadeau d'une valeur de 30 euros	Un chèque cadeau d'une valeur de 30 euros
3^{ème} prix	Un chèque cadeau d'une valeur de 20 euros	Un chèque cadeau d'une valeur de 20 euros

Les chèques cadeaux sont à dépenser dans les boutiques participant à l'opération « Achetez à Châlons » ou sur leurs sites internet.

À l'issue de cette soirée, les six textes primés seront visibles sur le site internet des médiathèques.

Article 5 – Engagements

Article 5.1 - du candidat

Tout participant au concours s'engage à prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement ; certifier l'authenticité de sa production et à en être l'auteur ; répondre à toute demande d'information complémentaire ; à participer à la remise de prix, au lieu et date qui lui seront confirmés.

Les lauréats s'engagent à accepter la reproduction et la diffusion gratuite et publique des textes primés ; à faire l'objet d'un article pour le journal mensuel municipal (les candidats ne peuvent pas s'opposer à l'utilisation de leur nom ou image par la Ville ou par la presse) ; à renoncer à tout droit de quelque nature que soit sur les photographies et autres supports.

Article 5.2 - de confidentialité

Les organisateurs du concours d'écriture « La Belle et la Bête » s'engagent à : tenir confidentielles les candidatures des participants ainsi que les délibérations ; ne pas diffuser le contenu des dossiers de candidature.

Article 6 – Dispositions diverses

En cas de force majeure, la Ville de Châlons-en-Champagne se réserve le droit d'écourter, de proroger, d'interrompre, ou encore d'annuler ce concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent d'émettre toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

#signature#